

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 4, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 30 octobre 1844.

A voir la nature des questions qui s'agitent en ce moment dans la presse indépendante, on ne peut méconnaître que nous nous trouvons dans une position grave. On s'occupe des principes et fort peu des personnes. Le *National* développe vis-à-vis du *Siècle* ses idées sur la souveraineté, et les indique comme le point d'appui pour les temps d'orage. Le *Siècle*, qui sent bien que le système doctrinaire est fort endommagé, mais qui craint les modifications larges, s'occupe de rétorquer les idées du *National*, et expose son plan de réforme électorale et sa manière d'envisager la souveraineté. Le *Commerce*, à son tour, est venu prendre part à ce débat, mais sans s'engager directement, et en faisant des réserves qui lui attirent de la part du *National* de fort justes critiques. Nous n'avons pas besoin de dire que la *Gazette* ne reste pas inactive dans ce débat, et qu'elle ne cesse de réclamer une loi de réforme.

Ces divers organes de la presse parisienne semblent prévoir des tourmentes prochaines. On croirait que les événements qui se passent en Espagne sont sur le point de s'accomplir en France, et que le parti conservateur n'attend qu'une occasion pour modifier la charte et en faire disparaître quelques articles par trop libéraux.

Du reste, ces graves discussions sur les lois électorales, sur les conditions dans lesquelles elles doivent être établies, ont un caractère fort calme et fort contenu. On discute avec froideur, sans emportement, sans irritation; on mesure la portée de ses arguments et de ses paroles: chacun n'engage que ce qu'il veut. Nous sommes fort satisfaits de ces explications, car elles maintiendront les lignes respectives des partis et éviteront de nouvelles confusions.

Il est bien démontré maintenant que le parti Barrot n'a pas fait un pas en avant depuis 1840; qu'il est toujours à cheval sur sa liste des capables; qu'il n'admet la souveraineté populaire que comme un principe dont l'application ne peut pas se réaliser régulièrement, qu'il scinde dans la pratique et n'admet que conditionnellement. Or, dès le moment où le principe fondamental de la constitution est ainsi soumis à des restrictions, on n'a guères bonne grâce de se raidir contre ceux qui font de leur côté des restrictions plus complètes, qui diminuent autant qu'il est en leur pouvoir la vitalité même de ce principe.

Voilà pourquoi l'opposition dynastique a si peu de force contre le ministère du 29 octobre, qu'elle tient tant à renverser. Comme le pays comprend bien qu'une substitution de personnes est chose fort peu importante par le temps qui court, il ne veut pas se passionner pour si mince résultat, et il laisse les journaux dynastiques s'agiter dans le vide.

Si l'opposition voulait faire bonne guerre à M. Guizot, elle commencerait d'abord par déclarer qu'arrivée au pouvoir, elle s'efforcerait d'étendre autant que possible le droit électoral; elle ferait un programme dans lequel elle annoncerait son intention de reconstituer partout la garde nationale, de refaire les lois sur la presse;

elle s'engagerait à combattre l'envahissement du clergé, à nous doter d'une marine; elle nous promettrait la colonisation d'Alger; elle dirait haut et ferme que la prérogative parlementaire ayant été en quelque sorte absorbée par la prérogative ministérielle ou royale, il y a lieu d'aviser aux moyens de redresser d'aussi graves abus; enfin elle ne ferait pas une théorie captieuse sur la souveraineté populaire dans une époque où les principes sur lesquels elle repose ont été si clairement élucidés.

Le *Siècle* craint une révolution cachée sous une trop large réforme; mais, s'il veut éviter les conflits entre la nation et le pouvoir, qu'il sache donc une bonne fois se ranger du côté de la nation pour maîtriser le pouvoir et le contraindre à une meilleure direction.

Sous la Restauration, le ministère Martignac prit naissance par suite des efforts courageux de l'opposition. Elle créa, il faut bien le dire, une situation transactionnelle, et elle donna ainsi une chance de pacification à tous les partis. Ce ne fut pas sa faute si la cour brisa ce ministère, si Charles X alla imprudemment demander à la droite son concours, et on peut dire que, sans l'opposition, la guerre civile eût éclaté en France deux ou trois ans plus tôt. Il y a des gens qui le nient, mais ils ne connaissent pas l'histoire de la Restauration; ils ne savent pas tous les efforts qui ont été faits par plusieurs hommes éminents de la gauche pour tempérer d'une part certaines ardeurs militantes, pour contraindre de l'autre le pouvoir à rentrer dans la légalité.

Les orateurs patriotes ne craignaient pas alors d'aborder les questions les plus brûlantes, de faire tête aux congrégations, de demander les économies les plus essentielles dans le budget; ils ne croyaient pas que chacune de leurs paroles pût ébranler le sol et remettre tout en question. Qu'on le sache bien, ils n'avaient pas de moindres embarras à vaincre que n'en a l'opposition actuelle. Entre le ministère Villèle et le ministère Guizot l'analogie est grande. On reprochait à M. de Villèle d'avoir dissous la garde nationale: M. Guizot ne l'a pas dissoute, mais il l'a annihilée; on reprochait à M. de Villèle, ses violences contre la presse: celles de M. Guizot sont égales; on s'élevait contre les congrégations: elles ont plus d'activité que jamais, elles sont partout, elles font sentir leur influence en toutes choses. M. de Villèle avait ses trois cents fidèles qui votaient comme un seul homme: qu'on laisse faire M. Guizot, et sa phalange ministérielle ne sera ni moins puissante ni moins bien organisée. Les dépenses de la guerre soulevaient de vives réclamations: elles n'égalent pas celles que nous supportons aujourd'hui, et pourtant la politique extérieure qu'on suivait alors valait bien celle qu'on pratique maintenant.

Puisque nous nous trouvons en face des abus qui ont soulevé sous la Restauration de si justes et de si vives récriminations, d'où vient que le langage de l'opposition actuelle n'est pas le même que celui de l'ancienne? Si c'est par crainte de pousser à une révolution, on se trompe; on la rend plus tôt nécessaire; on ne laisse pas, en agissant ainsi, de courir à la légalité.

Si nous tenons ce langage, c'est parce que nous voudrions qu'on

tentât une bonne fois d'arracher le pays aux écueils qui le menacent par les moyens réguliers qui peuvent se trouver dans la constitution; aussi sommes-nous disposés à soutenir toute proposition légale qui aura pour objet de nous replacer dans des conditions moins périlleuses; mais, avant de nous décider à prêter notre concours, nous voudrions au moins qu'il fût certain que l'opposition, en cas de succès, ne nous donnerait pas une seconde édition du ministère du 1^{er} mars. Autrement, à quoi bon s'agiter? à quoi bon même dresser un acte d'accusation contre le ministère? Mieux vaut pour nous rester dans l'expectative.

On se rappelle que, l'année dernière, la chambre des députés introduisit dans le projet de loi relatif au chemin de fer de Lyon un amendement qui mettait à la charge de l'Etat la construction entière de ce chemin. Le lendemain de son vote, qui dérangeait tous les projets du ministère, M. Dumon (du Lot) vint supplier la chambre de ne pas s'engager davantage dans la voie où elle avait fait le premier pas, de laisser la question indécidée; et d'attendre quelque temps encore avant de lui donner une solution définitive. Ce jour-là, le ministère avait convoqué le ban et l'arrière-ban de ses amis, de sorte que le vote de fonds, qui devait être la consécration du principe émis par la chambre, n'eut pas lieu. Quelques jours plus tard, le ministère faisait rejeter par la chambre des pairs l'amendement que, selon lui, la chambre des députés avait adopté inconsidérément, et il venait ensuite dire à cette dernière: « La session touche à sa fin; si vous persistez dans votre premier vote, il n'y aura pas de loi cette année pour le chemin de fer de Lyon, et c'est du temps que vous aurez perdu. Revenez à l'année prochaine tout nouveau débat sur le principe sur lequel nous ne sommes pas d'accord; de nouveaux faits, de nouvelles lumières auront éclairé la question, et vous pourrez alors la trancher. »

La chambre des députés se laissa prendre à cet argument, et, à l'heure qu'il est, nous ne savons pas encore si les grandes lignes de chemins de fer seront entièrement exécutées par l'Etat. On aurait pu croire que le cabinet, cédant à l'opinion que la chambre des députés avait exprimée par son premier vote, édifié du reste sur les inconvénients de l'exécution des voies de fer par l'industrie privée par ce qui s'est passé tout récemment à l'occasion de l'adjudication du chemin de Vierzon, ferait un retour sur lui-même et entrerait dans une voie nouvelle. Il n'en est rien. Le cabinet s'est occupé la semaine dernière de l'affaire des chemins de fer, et il a été décidé qu'à cet égard on ne proposerait pas aux chambres un autre système que celui qui leur a été proposé l'an dernier. Voici quelles paraissent avoir été les considérations qui l'ont déterminé à persister dans la voie où il est. Si tous les chemins de fer sont abandonnés à l'industrie privée, il en résultera une émission d'actions qui dépassera bientôt le chiffre de cinq cents millions. Donner à la spéculation une pareille pâture, c'est intéresser beaucoup de gens à ce que rien ne vienne déranger les calculs sur lesquels on aura basé ces opérations. Or, on sait que, pour l'industrie comme pour les fonds publics, la moindre crise, la moindre agitation dans la politique peut amener de grands embarras pour ceux qui ont spéculé sans prévoir les mauvais jours, les jours difficiles. Eh bien! la pensée du ministère serait d'immobiliser politiquement les détenteurs d'actions de chemins de fer, comme sont déjà immobilisés la plupart des détenteurs de fonds publics. Voilà pourquoi on veut laisser à l'industrie particulière l'exploitation d'une mine féconde qui, entre les mains de l'Etat, eût pu être très-avantageuse pour le pays.

Le ministère est encore déterminé par une autre considération. Il

FEUILLETON DU CENSEUR. — 31 OCTOBRE.

Ce que femme veut, Dieu le veut.

SIMPLE HISTOIRE.

Il y a quelques jours, je descendais la Loire, d'Orléans à la mer, et comme c'est un devoir pour tout feuilleton qui voyage de rendre compte des merveilles qu'il a vues et des impressions qu'il a ressenties, je me disposais à vous raconter une promenade faite à vol d'oiseau et à vous dépeindre la beauté pittoresque des rives de cette Loire qui traverse en souveraine tant de fertiles contrées. Mais à quoi bon vous faire la description de sites que vous connaissez tous par cœur? J'aime mieux vous dire une simple histoire que chemin faisant j'ai recueillie. Si vous trouvez que cette histoire a quelque peu la fadeur d'une idylle ou d'une historiette de village, ne vous en prenez pas à moi. Je vous la conte comme on me l'a contée. Il ne faut chercher dans ce récit d'autre attrait que celui de la vérité.

Non loin de Tours, au milieu de ce beau pays que les voyageurs et les poètes ont appelé le jardin de la France, s'élève un petit hameau, coquet et verdoyant, connu des Tourangeaux sous le nom de Lariche.

Donc, à Lariche vivait, il y a quelques années, heureuse et tranquille sous le toit paternel, une jeune fille nommée Nanine. Ce n'était point une beauté qu'on pût citer à la ronde, mais Nanine était ce qu'on appelle un beau brin de fille, d'un joli visage, d'une taille bien découplée, d'un esprit vif et enjoué: sans compter qu'elle aimait la toilette et qu'elle avait bien raison. Bonne et souriante pour tous, chacun l'aimait dans le village à cause de son bon cœur. Au moment où je prends cette histoire, Nanine avait dix-huit ans. Dix-huit ans! c'est l'âge d'aimer et d'être aimée. Ai-je besoin de vous dire que Nanine avait un amour au fond du cœur?

Tous les beaux-fils du village recherchaient Nanine. Plusieurs auraient demandé sa main s'ils l'eussent osé; mais son père l'avait promise à un cousin renommé dans le pays pour sa fortune. C'était un prétendu de bonne mine, jeune et joli garçon, et qui offrait pour cadeau de nocces à Nanine 60,000 fr. de biens au soleil, sans compter l'expectative. Tout le monde disait dans le village que c'était un magnifique mariage, que Nanine était bien heureuse, elle qui n'avait rien, d'avoir trouvé un aussi beau parti. Ceux qui disaient cela ne connaissaient pas Nanine.

Il y avait à Lariche un pauvre jeune homme, marinier de son état, sans fortune, sans élégance, sans belles manières, mais honnête et dévoué comme un enfant du peuple, et qui se serait fait tuer pour Nanine, tant il l'aimait. Comment cet amour-là lui était-il venu? comme viennent tous les amours. François G... avait connu Nanine enfant et l'avait aimée; puis, quand il avait vu grandir et devenir tout-à-coup une jeune fille alerte, souriante

et jolie, il en était devenu fou. La chose est toute simple, et c'est là l'histoire de tous les amoureux. François, d'ailleurs, était plein de respect pour Nanine; le plus qu'il osât lui demander, c'était une contredanse aux assemblées, un sourire à la promenade, un signe de main au détour de la route.

Chaque matin, lorsque Nanine ouvrait sa fenêtre ou bien levait le coin de son rideau, que le soleil rayonnât ou que la pluie tombât par torrents, elle était sûre de trouver François assis à distance, qui attendait son réveil et lui souhaitait la bien-venue. Chaque soir aussi, par un hasard étrange, elle trouvait au pied de son lit un bouquet de fleurs toutes fraîches qu'elle n'avait point cueillies. Comment ce bouquet était-il venu là? C'était le secret de François. Nanine ne cherchait point à s'expliquer ce mystère qui lui paraissait tout simple. Elle aimait les fleurs, son amant lui en envoyait; elle ne se serait jamais endormie sans avoir embrassé ce mystérieux bouquet. Nanine aimait François.

Le père de Nanine avait découvert cette amourette, mais il ne l'avait point prise au sérieux. « Bah! disait-il, c'est de la bergerie que tous ces amours-là. Ma fille est une tête folle, elle aura lu un roman; vienne l'heure du mariage et ça se passera. » Seulement il avait défendu à François d'approcher de sa maison et de jamais parler à sa fille. C'était bien la précaution inutile. François n'avait pas besoin de parler à Nanine, il y a des sympathies muettes qui se suffisent à elles-mêmes; pour se comprendre, pour se parler et pour se répondre, les amants n'ont-ils pas le langage des yeux et du cœur?

Cependant le cousin persistait dans ses prétentions et faisait obstinément la cour à Nanine. Les cadeaux abondaient; un sourire en eût payé les frais, Nanine ne voulait point sourire à son cousin. A tous ces bijoux la jeune fille préférait la simple fleur des champs que chaque soir lui envoyait une main amie. Enfin le père perdit patience; il annonça d'un ton sévère à sa fille qu'il était temps de mettre un terme à tous ces enfantillages, et que le jour du mariage était arrêté. Nanine se prit à pleurer et se jeta aux genoux de son père; toutes ses supplications furent vaines.

— J'aime François, disait la jeune fille; je sais qu'il est pauvre, mais il a du cœur, il a des bras, il est bon marinier; moi j'ai du courage; avec lui je serai heureuse, laissez-moi l'épouser.

— François, répondait le père, est un mauvais muguet qui n'a pas seulement un quartier de terre ni un écu de revenu. Il n'est bon qu'à conter fleurette aux filles, et tu es folle de l'écouter. Ton cousin est riche, il est jeune, il est joli garçon: c'est un coup de fortune pour nous; je lui ai promis ta main, tu l'épouseras.

Et Nanine résistait toujours.

— Jamais je ne me marierai à mon cousin, disait-elle, j'aime trop François pour cela.

Pourtant le cousin s'impatientait et le père avait hâte d'en finir. Un beau

jour il se fâcha tout rouge et signifia à sa fille que si dans deux jours elle n'était pas prête à obéir il la ferait enfermer au couvent du Bon-Pasteur. La mesure était cruelle, et toute autre que Nanine eût été ébranlée. Etre condamnée au couvent quand on a dix-huit ans, quand on se sent jeune fille, quand l'amour vous sourit, quand on aime les fleurs, la campagne, la verdure, l'air pur et libre du pays! Quitter tout-à-coup le toit paternel, le bien-être du logis, les joies de la famille, le sourire des amis, pour aller s'enterrer dans une solitude triste et inconnue! Quelle source d'ennuis et de chagrins pour une jeune fille! Mais Nanine était un cœur dévoué et une tête ardente; elle aimait François, et quand l'amour s'introduit dans ces cœurs-là, c'est pour en doubler les forces. Deux jours se passèrent, le délai fatal arriva. Nanine se présenta pâle et résolue devant son père.

— Eh bien! lui dit-il, es-tu décidée?

— Que l'on me mène au Bon-Pasteur, répondit Nanine.

Dès le jour même, le père, homme positif et inexorable, exécutait sa parole; il conduisit sa fille à Tours, la confia à la révérènde mère du Bon-Pasteur, et la recommandait au prône, comme il le disait lui-même.

Pauvre Nanine! pauvre François! les voilà bien lotis l'un et l'autre! Où les avait conduits leur amour? Si c'est une faute de s'aimer et de se le dire, tous deux l'expiaient cruellement. Adieu le temps où un regard lancé à la dérobée, une fleur mystérieusement échangée, venaient consoler nos deux amants contrariés dans leurs rêves et dans leur amour! Maintenant, entre Nanine et François s'élevait un obstacle infranchissable, et le souvenir seul pouvait rapprocher encore ces deux cœurs qui souffraient l'un pour l'autre. Que de fois, de jour ou de nuit, François vint, sans manteau couleur de muraille, errer autour du Paraclet qui retenait son Héloïse! Que de fois aussi l'âme de Nanine s'envola au-dessus des murs de sa prison pour aller voltiger dans les rêves de son amant!

Pendant sept mois la pauvre recluse ne vit pas un visage ami. L'ennui la tuait, et chaque jour elle voyait ses joues se décolorer et ses yeux se rougir sous ses larmes. On vieillit si vite au couvent!

Une seule personne venait la voir: c'était le propriétaire de la maison qu'habitait son père; mais cette personne-là ne lui apportait point de nouvelles de François; bien au contraire, elle venait lui parler de l'amour de son cousin, peut-être des infidélités de François. On faisait tout pour arracher du cœur de Nanine la fatale passion qui s'y était glissée; on lui promettait la liberté, le retour à la maison paternelle, mais à quel prix! au prix de l'abandon de François.

Donc, pendant sept mois, Nanine eut la force de résister; mais l'ennui, les larmes, le chagrin, l'inquiétude, les obsessions avaient affaibli le courage de la pauvre fille. Le couvent double si bien le prix de la liberté! L'entremetteur de la famille lui fit comprendre que, pour une demi-pro-

sait qu'un certain nombre de députés, et parmi eux il en est quelques uns qui sont ses adversaires, ont fait d'assez belles affaires avec les promesses d'actions des chemins de Vierzon et de Bordeaux. Ces gens-là, très-certainement, chercheront à en faire d'autres avec les lignes qui restent à exploiter. C'est une disposition qu'il ne faut ni combattre ni contrarier. Quand on est préoccupé de choses qui peuvent vous faire riches ou vous ruiner, on est assez indifférent à la politique. Quand on est indifférent à la politique, on s'inquiète peu que ce soit Pierre ou Paul, M. Guizot ou M. Thiers qui soit ministre; l'article auquel on fait le plus d'attention dans son journal, ce n'est pas le *premier-Paris*, c'est le bulletin de la bourse, c'est-à-dire le cours des actions industrielles. Quand on en est là, on laisse aux choses leur libre cours, aux hommes leurs coudees franches; on va plus souvent chez son agent de change qu'à la chambre, et pendant ce temps les ministres vivent, ils échappent aux pièges qui leur sont tendus, ils se perpétuent eux et leur déplorable politique. Si, au contraire, ces faiseurs d'affaires voyaient leurs rêves renversés, si les bénéfices qu'ils entrevoyaient déjà dans les nouveaux triportages auxquels donneront lieu les chemins de fer leur échappaient, leur ministérialisme en serait très-refroidi, ou leur opposition en deviendrait très-vive. Pour conserver ses amis et pour retenir à l'état de trêve quelques uns de ses adversaires, le cabinet n'a rien imaginé de mieux que de leur livrer les chemins de fer. Le pays pourra y perdre beaucoup, mais M. Guizot et ses collègues y gagneront quelques jours d'existence de plus; pour des ministres qui ne tiennent qu'à vivre, il n'y avait pas à hésiter, et ces messieurs, qui sont souvent si irrésolus quand il s'agit de prendre quelque résolution au sujet de la politique extérieure, ont montré un esprit de décision qui indique la volonté bien arrêtée chez eux de rester au pouvoir aussi long-temps qu'on le leur permettra et par tous les moyens qu'il sera nécessaire d'employer pour cela.

Paris, le 23 octobre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère ne s'en est encore rien fait publier au sujet du dernier engagement de nos troupes avec les Kabyles, dont les correspondances d'Afrique arrivées samedi à Paris nous ont apporté la nouvelle. Il est impossible cependant que M. le ministre de la guerre n'ait pas reçu quelques dépêches de M. le maréchal Bugeaud. Ces dépêches seraient-elles d'une nature fâcheuse, et le gouvernement aurait-il quelque intérêt à les tenir cachées?

— Nous apprenons avec satisfaction que les réclamations présentées par le *National*, au sujet du nouveau système d'admission qu'on voulait adopter pour Saint-Cyr, ont été écoutées, et qu'on maintiendra le mode actuellement suivi. Nous n'insisterons donc pas sur l'iniquité du mode qu'on songeait à substituer à l'ancien, puisque la voix de la raison a été une fois par hasard écoutée.

— D'après des bruits qui ont couru à Caen et que recueille le *Haro*, il y aura bientôt de nombreuses mutations dans le ressort de la cour de Caen. On cite par exemple la prochaine mise à la retraite de M. Rousselin, premier président, sur sa demande; il serait remplacé par M. Quesnault. M. Deslonchamps, président du tribunal civil, serait appelé à remplacer M. de Belleyme à Paris.

Il résulte d'un article du *Haro* de Caen que M. Quesnault doit se présenter devant les électeurs de Coutances pour ressaisir la députation que lui ont enlevée définitivement les électeurs de Cherbourg. C'est pour faciliter sa nomination qu'on ferait du général Bonnemain un pair de France; mais les censitaires de Coutances ne semblent pas fort disposés à accepter la candidature du ministère de l'étranger, et cela retardera la nomination du général Bonnemain aux fonctions de pair.

Bulletin de la Bourse de Paris du 23 octobre 1844.

Bourse nulle. Avant l'ouverture, la rente était à 82 22 1/2, et elle a ouvert au parquet à 82 25. Pendant toute la bourse, elle est restée entre 82 20 et 82 25; mais elle a fermé au parquet à 82 15.

| | | | |
|---|---------|--------------------------------|--------|
| A quatre heures, la rente était offerte à ce même prix. | | | |
| Cinq pour cent | 118 95 | Trois pour cent belge. | » |
| Quatre et demi pour cent | 111 70 | Banque belge | 655 » |
| Quatre pour cent | » | Caisse Lafitte | 1093 » |
| Trois pour cent | 82 20 | — — — — — | 5040 » |
| Actions de la Banque | 5070 | | |
| Obligations de Paris. | 1470 | | |
| Rentes de Naples | 98 50 | | |
| Etats romains | 105 1/2 | | |
| Actions d'Espagne | 0/0 | | |
| Cinq pour cent belge | 103 7/8 | | |

CHEMINS DE FER

| | |
|-----------------------------|---------|
| Paris à Rouen | 1055 » |
| Paris à Orléans | 1021 25 |
| Rouen à Havre | 768 75 |
| Strasbourg à Bâle | 280 » |

Marie-Christine ne néglige pas ses propres intérêts, bien que,

dans la question dont il s'agit, ce ne soit pas pour servir son *cher pays*, comme M. de l'Espée, qu'elle se résigne à entrer dans une compagnie de chemin de fer.

« Un journal assure, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, que la reine Marie-Christine est intéressée pour plusieurs millions dans une des compagnies qui se présentent pour obtenir la concession du chemin de fer de Paris à Strasbourg. On ajoute que les deux compagnies concurrentes sont sur le point de se ruiner, et qu'elles n'attendent, pour prendre une décision, que le moment où le ministère aura accordé l'homologation à la compagnie du chemin de fer de Vierzon, dont l'adjudication a été, comme on sait, menacée d'annulation pour une réunion entre les deux compagnies Bartholony et Lecomte. »

On voit que le bon exemple ne peut manquer de profiter, et que l'édifiante décision du ministère portera ses fruits.

Dans sa revue des opérations qui ont eu lieu à la Bourse de Paris pendant la semaine dernière, le *Journal des Débats* s'exprime ainsi : « Le 5 0/0 est remonté notablement cette semaine; on paraît reconnaître qu'aucun projet de conversion ne pouvant être mis à exécution avant l'émission et le classement de l'emprunt, l'influence de ces projets sur le cours du 5 0/0 se trouve forcément très-éloignée. Il n'en faut pas davantage pour engager les déçus à se liquider. Le cours de 118 semble d'ailleurs un point infranchissable en baisse; il y a des bénéfices à réaliser, on se décide à les prendre. Pour ce qui est du 3 0/0, on s'attend chaque jour à voir annoncer la prochaine émission de l'emprunt, et dans l'incertitude où l'on reste sur le chiffre de cet emprunt, les cours demeureront à peu près stationnaires. »

« Mais voici la réponse des primes et la liquidation qui vont encore dominer la situation. Il faudra liquider beaucoup de ventes effectuées dans la croyance que l'emprunt serait annoncé dans ce mois, et cette opération exigera sans doute beaucoup plus de rachats que de reports, bon nombre de vendeurs ne se souciant pas de remettre leur spéculation au mois prochain, à la veille du détachement du coupon du 3 0/0. »

« Les actions des chemins de fer continuent à être très-fermes. Les actions du chemin de fer de Rouen ont éprouvé une nouvelle hausse cette semaine, qu'on attribue aux nombreux dépôts nécessités par l'assemblée générale des actionnaires qui va avoir lieu dans quelques jours. On a voulu aussi expliquer cette hausse par le projet dont il est question d'émettre dix-huit mille actions au pair en faveur des actionnaires actuels, à raison d'une pour quatre, ainsi que l'ont demandé unanimement les intéressés anglais réunis à Liverpool, cette émission ayant pour but d'éviter de recourir à un emprunt pour réaliser une somme de 9 millions de francs. Si ce projet pouvait être adopté, la valeur intrinsèque des actions diminuerait brusquement, après l'émission des nouveaux titres, du cinquième de leur plus-value actuelle au-dessus du pair, chaque action de quatre actions à 1,025 fr., par exemple, devenant, par un versement supplémentaire de 500 fr., propriétaire de cinq actions pour la somme de 4,600 fr., soit de 920 fr. par action. »

Nous apprenons la suite et l'heureux dénouement de l'affaire dans laquelle l'abbé R... s'est montré, à Arles, le digne émule du bon monsieur Tartufe. Voici quel a été le dernier acte de la comédie jouée par l'abbé R... :

MM. de B*** et de P***, neveux de M^{lle} de Privat, sont arrivés à Marseille au moment où l'abbé fugitif et sa pénitente allaient partir pour Nice, et, grâce à l'active intervention de M. le préfet, à qui le sous-préfet d'Arles avait recommandé les parents de M^{lle} de Privat, ceux-ci ont pu retenir leur tente et empêcher l'évasion du spoliateur. Ils sont parvenus à obtenir de gré ou de force que l'abbé R... revendit à M^{lle} de Privat ce qu'il lui avait si adroitement extorqué. Il n'en coûtera pas moins de 16,000 fr. de droits d'enregistrement et autres à cette malheureuse fille.

M. le préfet des Bouches-du-Rhône n'a quitté l'abbé R... que lorsque celui-ci est monté en voiture pour se rendre à Rome, où il va faire de nouvelles dupes.

Le charivari dont nous avons rendu compte, et qui a duré trois jours, a été donné non pas seulement à l'abbé R..., mais encore au notaire qui n'a pas craint de passer l'acte infâme de spoliation et à certain maître d'école qui avait eu le triste courage de publier une prétendue défense de l'abbé R... en réponse au compte-rendu du *Pnblicateur* d'Arles.

— Il y a dans Paris, comme en province, des prédicateurs célèbres, des missionnaires ardents, des confesseurs très-fréquentés, aux-

quels de bonnes âmes demandent de dire des messes. Or, comme chacun d'eux n'en peut dire qu'une par jour, la clientèle dépassant de beaucoup leurs facultés. Jusqu'à présent, ces prêtres refusant l'aveu de leurs ouailles et sans y gagner. Mais la spéculation, avec sans là un excellent moyen de lucre, est venue dire aux curés, prédicateurs, confesseurs, etc. : « Ne refusez plus de messes; prévoyez en prendrons autant que vous voudrez nous en donner, et nous en trouverons le placement. En avez-vous de trop aujourd'hui? — Oui. — Combien? — Deux cent cinquante. — Eh bien! donnez-nous les deux cent cinquante francs que vous avez reçus, et nous allons vous donner en prime un bréviaire ou quelques autres livres de la librairie de Montrouge. »

Ce marché fait, on se retourne vers un pauvre abbé, et on lui dit : « Voulez-vous des messes? — Oui. — Eh bien! nous allons vous en envoyer. Souscrivez à un de nos ouvrages, dont le prix est 250 f., et, moyennant cela, vous aurez la bonté de dire à notre décharge 275 messes. »

Ainsi, d'abord une première prime de 25 f., et, de plus, on fait payer un prix fort élevé (250 f.) un ouvrage qu'on a dans la librairie pour moins de 200 f. Total du gain : 75 f. environ sur une opération de 250 f.

Et pendant ce temps le fidèle, qui mettait peut-être un grand intérêt à ce que la messe fût dite en tel lieu par tel prêtre, ne se doute pas que sa messe circule comme un bordereau de commerce, et que l'œuvre pie est devenue matière à marchandise. La spéculation est affichée publiquement; elle a été révélée déjà il y a quelques mois par une circulaire publiée par le *Propagateur de l'Aube*, et elle est constatée de nouveau par la lettre suivante, publiée par le *National* :

« Monsieur l'abbé,

« De nouvelles ressources qui nous sont arrivées depuis peu nous permettent d'acquiescer complètement à votre demande en date du 2 courant. En conséquence, vous aurez à dire 275 messes à notre décharge pour le montant intégral (150 fr.) de votre souscription aux *Cours d'écriture sainte et de théologie*. Nous vous prions de vous conformer exactement aux cinq prescriptions contenues dans notre lettre du 7. Si nous demandons aux souscripteurs par messes qu'ils en acquittent 275 pour un ouvrage de 250 f., ce n'est pas, à vrai dire, que nous donnions réellement des messes de 75 c. avec des messes de 1 franc; si nous l'avons dit quelquefois, c'était pour éviter de longues et inutiles explications. La vérité est que, donnant une prime considérable aux prêtres qui nous fournissent les messes, nous *rattrapons* (sic) cette prime par parties en imposant aux souscripteurs par messes l'obligation d'en dire quelques unes en sus du montant de leur souscription. »

« Agréez, etc. *** »

Suit cette recommandation écrite de la main de l'éditeur principal :

« Nous espérons qu'en reconnaissance vous propagerez notre œuvre autour de vous. Si quelqu'un de vos confrères voisins, manquant de messes, désire souscrire à nos publications, nous nous ferions un plaisir et un devoir de lui en donner, sinon toujours pour la totalité de sa souscription, du moins dans la mesure de nos ressources; mais nous devons nous rappeler que les souscriptions par messes ne méritent aucune prime au propagateur. »

N'est-ce pas odieux que les choses les plus intimes de la conscience, que les objets les plus révérends du culte soient lancés dans la circulation comme une denrée? Le *Propagateur de l'Aube* le disait avec raison : « Si Jésus-Christ revenait sur la terre, il désignerait au mépris public ces spéculateurs qui se prétendent ses disciples, et il s'écrierait : *Chassez, chassez les marchands du temple!* »

— Qu'on ne croie pas que la congrégation des jésuites se rende seule coupable de honteuses spéculations. Le *Constitutionnel* cite dans son dernier numéro différents faits relatifs à la congrégation de Saint-Lazare, et qui ne manquent pas de gravité. Voici ce que nous lisons dans ce journal :

« La Bourse, dit-on, a plus d'une fois été le théâtre des spéculations auxquelles les intérêts de la congrégation de Saint-Lazare n'étaient point étrangers. Nous trouvons dans l'*Univers* du 6 janvier 1838 l'annonce pompeuse d'une *Exploitation générale des distilleries du nord de la France*; c'est une société par actions au capital d'un million pour la consignment des vins et des eaux-de-vie. La figure en personne, parmi les membres du comité de surveillance, M. l'abbé Etienne, procureur-général des prêtres de Saint-Lazare. Nous avons sous les yeux un autre prospectus non moins retentissant; il s'agit d'une *Caisse militaire pour le recrutement de l'armée*. Au nombre des personnes qui composent la commission se trouve M. Nozo, supérieur-général des lazaristes. »

messé donnée à son cousin, les portes de la prison lui seraient ouvertes. Cette promesse, Nanine la prononça des lèvres, mais non du cœur. Nanine avait appris au couvent ce que c'est que l'ingénieuse ressource des restrictions mentales.

Elle sortit. A son arrivée à la maison paternelle, elle trouva tout en fête. On tuait le veau gras pour le retour de l'enfant prodigue. On habilla Nanine de sa plus belle robe et de ses plus beaux atours; on lui mit tous les bijoux que lui avait donnés son cousin et que dans un autre temps elle avait dédaignés; on s'empressa autour d'elle; on lui prodigua les embrassements et les félicitations; puis on se mit à table. Les convives étaient nombreux, le repas fut splendide, les vins circulèrent avec abondance, la joie fut bruyante jusqu'au moment où l'un des invités vint annoncer que M. le maire attendait. Tous les visages alors devinrent sérieux, et Nanine, étourdie, stupéfaite, interdite, se trouva transportée à la maison commune. Comment? elle ne le sut pas. Seulement, quand elle fut ramenée au logis, elle entendit qu'on répétait ces mots autour d'elle :

— Enfin, la voilà mariée!

— Moi mariée!... Et à qui? s'écria-t-elle.

Et on lui montra son cousin.

Qu'on se représente une jeune fille sortant du couvent, après une captivité de sept mois qu'elle a passés dans la solitude, dans l'ennui, dans les larmes, puis transportée tout-à-coup au milieu d'une fête bruyante, étourdie par le bruit, éblouie par les lumières, en proie aux émotions les plus vives et les plus pressantes, égarée peut-être... et à qui l'on vient dire, comme s'il s'agissait de la chose la plus naturelle du monde, qu'elle est mariée... mariée contre sa volonté, mariée à l'homme qu'elle n'aime pas! Nanine était tombée anéantie.

Quand elle reprit ses sens, elle était dans sa chambre. Elle crut que c'était un rêve et elle chercha à se reconnaître, puis tout-à-coup elle poussa un cri de surprise. Qu'avait-elle vu au pied de son lit? Une simple fleur, la fleur aimée d'autrefois, celle que lui envoyait son amant pour lui dire l'adieu de tous les soirs. Seulement la fleur était fanée; c'était un souvenir, mais un souvenir triste et désolé. Les fleurs ont aussi leur langage : le bouquet de l'amante était devenu le reproche de la mariée.

Alors Nanine se souvint de tout ce qui s'était passé; elle se rappela qu'elle était sortie du couvent, qu'au moment où elle allait entrer dans la maison de son père, François avait tout-à-coup franchi une haie, s'était précipité vers elle et l'avait tenue embrassée dans une étreinte muette; puis que tout-à-coup, séparée de lui par le flot des invités, elle avait été introduite dans une salle où il y avait beaucoup de convives, qu'on l'avait habillée, qu'elle avait dîné avec beaucoup de monde, que son cousin avait été placé près d'elle, qu'avant la fin du repas on s'était levé de table, qu'elle avait pleuré et que les sanglots lui avaient ôté la parole. C'est alors

qu'on l'avait mariée!

Cependant il était minuit. Le quart d'heure de Rabelais avait sonné, l'heure de payer le mariage était venue.

Que faisait Nanine? Une fois revenue à elle, elle avait quitté sa chambre. Accroupie sur les marches de l'escalier, elle s'abandonnait au plus affreux désespoir. En vain voulait-elle la faire rentrer dans la chambre nuptiale, les instances de son père, de sa famille, de ses amis furent inutiles; le mari se présenta à son tour et fut repoussé avec indignation. Tout le monde était dans l'embarras. On allait employer la violence, lorsque la servante de la maison, qui avait élevé Nanine, prit enfin en pitié l'abandon de cette malheureuse fille.

— Personne n'y touchera, dit-elle; les filles ne sont pas faites pour être épousées malgré elles!

Et aussitôt elle la saisit dans ses bras, l'emporta dans sa chambre et ferma le verrou au nez de toute la noce.

Pendant plusieurs jours et plusieurs nuits les choses se passèrent de la sorte, à la grande satisfaction de François, au grand déplaisir du cousin. Celui-ci restait toujours mari *in partibus*. Il avait beau invoquer ses droits acquis et répéter d'un ton impératif cette salutaire prescription du code : « La femme doit obéissance à son mari », Nanine répondait par une moue dédaigneuse :

— Non, vous n'êtes point mon mari, disait-elle, et je suis Nanine comme devant.

Puis elle se taisait.

Cependant les choses ne pouvaient en rester là. Déjà des scènes avaient eu lieu, et la vigoureuse servante de la maison, pour refroidir l'ardeur par trop pressante du mari, lui avait jeté un soir un seau d'eau sur la tête. Il y avait une grande émotion dans la famille. Dans le village, c'était un événement, un mystère. Divers bruits circulaient. On savait que, le jour de la cérémonie, le maire, en rentrant chez lui, avait dit à sa femme, en ôtant son chapeau :

— Je viens de faire un singulier mariage : la Nanine s'est mariée aujourd'hui, mais je ne sais pas encore si elle a dit oui ou non.

Mais on avait beau dire, Nanine était mariée et bien mariée. Il n'y avait pas à s'en dédire. Seulement les filles du village trouvaient que Nanine était bien sottée d'y mettre tant de façons.

Et François, que devenait-il?

François, dont le discret amour s'était conservé des intelligences dans la place, avait obtenu un rendez-vous de Nanine. Les deux amants s'étaient trouvés un instant réunis. Que s'étaient-ils dit? Je ne sais, mais le soir on n'avait plus revu Nanine dans la maison. On l'avait cherchée partout, dans le village, dans les environs; on l'avait même cherchée jusque dans la chambre du mari, mais la surprise eût été trop belle : Nanine et François

avaient ensemble quitté le village.

Pour François, il y allait d'un enlèvement; bien plus, il y allait d'un adultère, car, à la nouvelle de la fuite du couple amoureux, le mari, d'accord avec le père, avait déposé une plainte chez le procureur du roi, et la police s'était mise aux trousses des fugitifs.

Où étaient-ils allés? Là-bas, à Paris, dans cette complaisante Babylone, qui sert d'asile à tant d'amours cachées, à tant d'intrigues mystérieuses, à tant de plaisirs coupables, et surtout à tant de péchés mignons. Là vivaient silencieusement, cachés à tous les regards, et perchés sous les toits, nos deux amants traqués par la police. François travaillait comme ouvrier et apportait chaque soir à Nanine, le produit de sa journée. Ils n'étaient pas riches; mais, bah! que leur faisait un peu de misère? Quand la jeunesse est là, l'amour et la gaucherie font-ils donc si mauvais ménage? Et ne savons-nous pas tous, jeunes et vieux, que la mansarde a aussi sa joie et ses consolations? Un rayon de soleil qui, le matin, vous éveille, une giroflée jaune qui fleurit à la croisée, deux beaux yeux qui vous sourient, une main blanche qui serre la vôtre, est un malheur que avec cela et croyez-vous que j'aie envie de plaindre ici le sort de Nanine et de François?

Mais ici quelques lecteurs souriront peut-être. Voilà Nanine et François entrés à pieds joints dans les articles 557 et 558 du code pénal, et je ferai bien peut-être, pour la vertu de Nanine, de jeter un voile sur cette histoire. Mais François ne souffre point que la vertu de Nanine soit soupçonnée, et si vous lui demandez ce qu'il a fait de ces premières heures d'amour passées à l'air libre, il vous répondra :

J'ai respiré la fleur et ne l'ai point cueillie.

Comme le poète, il avait dit à Nanine :

Va, tu peux avec moi venir en sûreté,

Car l'amant à l'époux garde ta pureté.

Que François et Nanine se rassurent, je suis crédule et ne veux soupçonner rien. Mais la police, qui n'a pas la candeur du feuilleton, avait ses raisons pour douter de l'amour platonique de François. La plainte en adultère suivait son cours.

Il y avait plusieurs mois déjà que nos deux amants vivaient à Paris, sans que personne eût découvert leur retraite. Les amoureux, qui oublient le monde, se persuadent facilement que le monde les oublie. Nanine et François avisèrent donc qu'il était temps de quitter cette grande ville qui, pour les étrangers, n'est charmante que dans les premiers jours; et puis, faut-il le dire? l'automne s'en allait à grands pas, et avec lui les dernières ressources du jeune couple. L'ouvrage baissait; que faire? On ne peut pas tous les jours vivre d'amour et d'eau fraîche. Un ami de François s'offrit de lui procurer de l'emploi sur les bateaux à vapeur de la Basse-Loire. Les deux

Chronique.

Voici quelques renseignements que nous avons recueillis sur la tentative de vol qui a eu lieu avant-hier dans la rue Thomassin et dont nous avons parlé dans notre précédent numéro.

Les voleurs s'étaient introduits dans les caves de la maison, et au moment où ils se disposaient à pénétrer dans les magasins du marchand de fromages en soulevant la trappe, ce dernier et ses gens s'en étant aperçus sont accourus et ont arrêté deux des voleurs. Les deux autres ont été saisis par des gardes municipaux que le hasard sans doute avait conduits en cet endroit.

— On écrit de Saint-Laurent-lez-Mâcon :

« Nous sommes menacés de voir nos lettres passer par Bâgé-le-Châtel avant d'arriver à leur destination. Si une absurdité aussi préjudiciable à nos intérêts était commise, nous porterions devant les chambres nos justes et énergiques réclamations. C'est bien assez de nous faire payer un décime supplémentaire, sans venir encore retarder la remise des lettres qui nous sont adressées. »

Les habitants de Saint-Laurent-lez-Mâcon ne sont malheureusement pas les seuls qui aient à se plaindre de l'administration de la poste, qui semble être depuis long-temps dans une complète anarchie pour ce qui concerne le service rural.

— La partie du pont de Mâcon nouvellement édiflée sera dans quelques jours livrée à la circulation. Les travaux principaux étant achevés, on peut dès aujourd'hui juger de l'effet que produit ce monument si habilement élargi et restauré. Cet effet est des plus gracieux. Saint-Nicolas, le patron des marinières, n'a pas été oublié dans la récente construction ; une niche élégante lui a été réservée entre la troisième et la quatrième arche, en sorte que la deuxième, dite de Saint-Nicolas, doit céder son nom à une heureuse rivale. Le pont sera éclairé par dix réverbères à gaz, et se terminera, du côté de Mâcon, par deux loges artistement construites en pierres de taille et destinées aux surveillants de l'octroi. Une seule chose paraît avoir été oubliée, c'est la limite qui doit marquer la séparation des départements de Saône-et-Loire et de l'Ain, limite utile, puisqu'elle sert d'indicateur aux charges d'éclairage et d'enlèvement des boues qui pèsent sur chacun des départements.

— Le 17 de ce mois, un garde forestier attaché au service particulier de M. Dugas-Duvillard a été trouvé mort dans le bois de Pilat. Il est résulté de l'information de M. le juge de paix de Saint-Chamond que ce garde n'a point été assassiné, comme le bruit en avait couru d'abord, mais qu'occupé à ramasser les branches mortes à un arbre de la forêt, ce malheureux s'est assommé en tombant de l'arbre où il travaillait.

— On parle de plusieurs vols récents dans le canton de Saint-Chamond. Les circonstances dont ces vols se trouvent accompagnés dénoteraient de la part de leurs auteurs non-seulement de l'audace, mais encore une certaine pratique en ce genre. Cette localité se plaint de ce que beaucoup trop de forçats libérés ont pour résidence assignée ce canton, dont la vicieuse circonscription du côté de Rive-de-Gier leur aide à déjouer la surveillance à laquelle ils sont assujétis.

— Par jugement du tribunal correctionnel de Montbrison, rendu en application de la loi du 21 octobre 1814, Jean Parret, marchand quincaillier, demeurant à Boën, a été condamné, pour y être contraint même par corps, à des dommages et intérêts (les frais) envers MM. Cheminal et Lafond, libraires à Montbrison, plaignants, pour avoir, le 27 juillet dernier, exposé en vente des ouvrages de librairie (*Heures de Lyon*), sans être pourvu d'un brevet de libraire.

— On écrit de Pont-en-Royans (Isère) au *Patriote des Alpes* :

« Le 21 octobre, jour de foire à Pont-en-Royans, la femme de l'instituteur de Saint-Julien-en-Vercors, passant dans la matinée sur une planche pourrie qui sert de passerelle, s'est sentie tout-à-coup prise par un étourdissement ; elle était à dix mètres au dessus d'un torrent impétueux, considérablement grossi par les pluies de plusieurs jours consécutifs. Cette femme s'appuya sur la ficelle qui, n'offrant pas assez de résistance, cassa et laissa tomber cette malheureuse dans le gouffre. »

« Ce déplorable événement fut bien vite répandu ; mais tout secours était impossible, la Bourne, chargée d'un limon jaunâtre, étant débordée. L'autorité locale aurait dû immédiatement faire disparaître cette passerelle, qui, indépendamment de son peu de solidité, n'offrait qu'un étroit passage de 90 centimètres ; mais non, il fallait une nouvelle victime pour faire sortir l'autorité de son apathie habituelle. »

« Une heure après environ, une jeune fille de dix-neuf ans monte sur la planche, chancelle, tombe et disparaît. »

« C'est alors que quelques habitants de Choranches se rendirent chez M. le maire pour lui demander la permission de prévenir de nouveaux malheurs en faisant disparaître la fameuse passerelle : il voulut bien y consentir ! »

« Le cadavre de la femme a été rejeté par les flots en face d'Auberives, à dix kilomètres de Choranches. Un corset est le seul vêtement que les rochers lui eussent laissé. Le corps de la jeune fille n'a pas encore été retrouvé. »

« Il existe encore ici des gens qui, refoulant en eux-mêmes tout sentiment d'affection, se refusent à reconnaître un de leurs parents mort accidentellement, dans la crainte que la justice ne mange leur patrimoine ! »

— La plus grande activité règne pour la confection du chemin de fer de Châlon à Dijon. A Chagny, sur la longueur d'une demi-lieue, 1,200 pionniers sont occupés tous les jours, et souvent même une partie des nuits, à des travaux de tunnels et de terrassements. Le tunnel, qui doit avoir à peu près 200 mètres de long, est percé dans le roc ou voûté dans quelques parties ; et, comme il faut miner, et qu'à chaque instant des détonations souterraines se font entendre, on pourrait se croire aux environs d'un volcan. Pour la construction du tunnel qui passe sous le canal du Centre, il a fallu quelques jours interrompre la navigation ; maintenant elle est rétablie par la construction d'un pont-canal. L'activité est telle qu'on espère que l'année prochaine, au mois de juillet ou d'août, le chemin pourra fonctionner.

Si l'on n'eût eu à se plaindre un peu de quelques forçats libérés, le plus grand ordre eût régné parmi tous les ouvriers. Une brigade de gendarmerie suffit, du reste, à cette immense surveillance. Le travail donné aux malheureux est la meilleure garantie de l'ordre et de la propriété.

Spectacles du 30 octobre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Plaideurs ; Robin des Bois ; les Meuniers. CELESTINS. — Le Fils de la Folle ; la Tante Bazu ; Indiana et Charlemagne.

BULLETIN DES SOIES.

Par suite du mauvais temps qui n'a cessé de régner pendant la semaine dernière, les transactions ont été peu animées sur nos marchés de la Drôme et de l'Arèche. Les nouvelles que nous recevons du Midi signalent le même calme.

Le 25 courant, à Romans, les soies grêges se sont maintenues au prix du dernier marché ; il y avait cependant moins de demandes et plus d'empressement à la vente. Voici la cote :

| | |
|---|--------------|
| 14/15 d. soies ordinaires, le 1/2 kilog., | 26 50 à 27 » |
| 14/15 d. — courantes, | 27 » 28 » |
| 13/14 d. — — — | 28 » 28 25 |
| 12/13 d. — de choix, | 28 25 28 50 |

Un autre correspondant nous transmet les prix suivants :

| | |
|-------------------------------------|--------|
| Soies grosses courantes, le kilog., | 55 à » |
| — mieux filées, plus fines, | 57 » |
| — dites de Peyrins, | 57 58 |
| — basses, assez propres, | 48 50 |

A Aubenas, le 26 courant, la bonne marchandise était bien tenue. Les soies ordinaires en titre ferme étaient délaissées. Il y a eu peu de variations dans les prix du marché précédent :

| | |
|--|-------------|
| 12/13 d., soie ordinaire, le demi-kilogramme, de 27 » à 28 » | 28 » 29 » |
| 13/14 d., id. de pays, | 29 » 29 25 |
| 12/13 d., id. qualité courante, | 29 » 29 50 |
| 10/12 d., id. petite filature, | 29 50 30 » |
| 9/10 d., id. filature de pays, | 30 » 31 » |
| 9/10 d., id. id. de Joyeuse, | 32 » 32 50 |
| 12/14 d., id. id. d'ordre, | 32 50 33 50 |
| 12/13 d., id. id. d'Anduze, 5/6 cocons, | 34 » 35 » |
| 9/10 d., id. id. 3/4 id., | 35 » 35 50 |
| 9/10 d., id. id. Saint-Jean, 3/4 id., | 35 » 35 50 |

A Nismes et à Avignon, la vente des soies a été aussi moins active. Les 5/6 cocons, filature premier ordre, valaient à Nismes, le 24 octobre, le kilogramme, 64 f. 75 c. à 65 f. 30 c. ; les 6/7 cocons, deuxième ordre, 62 f. 65 c. à 63 f. 75 c.

A Marseille, il n'y a pas eu d'arrivages pendant la semaine dernière, et il est à présumer qu'il n'y en aura pas d'importants avant le mois de décembre.

Les qualités fines de soies sont délaissées ; les transactions n'ont guère lieu que sur les qualités courantes, à des prix soutenus.

Voici l'état de la consommation : 2 balles Salonique à 22 et 23 f. 50 c. le demi kilogramme ; 7 balles Castravan à 14 f. 25 c. et 14 f. 50 c. ; 4 balles Baffa à 12 f. ; 4 balles Antioche à 11 50 et 16 f. 50 c. ; 2 balles Ardassine à 11 f. 50 c. ; 5 balles Beyruthine à 10 et 13 f. ; 10 balles Perse à 17 f. ; 2 balles B. L. G. à 13 f. ; 1 balle Sellé à 25 f. (Courrier de la Drôme.)

COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE.

Le commerce que fait la France avec la côte occidentale d'Afrique ne s'étend guère au-delà du Gabon. Dans le récent voyage qu'il y a fait, le capitaine Dejoie, du brick nantais *le Saphir*, a poussé cette fois jusqu'aux colonies portugaises, qui s'étendent vers le cap de Bonne-Espérance. Il a rencontré un pays entièrement neuf et qui offre d'immenses ressources au commerce européen.

On y trouve, entre autres marchandises, de l'orseille, de la cire magnifique, des peaux de bœuf, de l'ivoire assez ordinaire, mais en grande quantité. Les navires portugais chargent quelquefois jusqu'à 80 tonneaux d'ivoire.

Ce pays possède aussi des mines d'or, d'argent, de cuivre et de plomb. Elles n'ont pas encore été exploitées, car les Portugais, qui étaient pour ainsi dire les seuls à fréquenter ces parages, n'y étaient guère conduits que dans le but de faire la traite des nègres.

Les habitants de cette partie de la côte sont très-hospitaliers, et dans l'intérieur des terres, à deux jours de marche, l'on rencontre au milieu des cités magnifiques, des peuplades de mœurs douces, d'un caractère facile, et pour lesquelles l'abord d'un Européen est un sujet d'étonnement.

Le capitaine Dejoie, auquel nous devons ces renseignements, fort importants, croyons-nous, pour le port de Nantes, a bien voulu nous communiquer le tableau suivant des résultats de la troque, depuis Sierra-Leone jusqu'à l'île du Prince, Saint-Thomas d'Afrique, et les lieux intermédiaires, pendant l'année 1843.

Il fait observer que, depuis cinq années seulement, les navires ont augmenté dans la proportion d'un-tiers, et le commerce pour moitié.

| NATIONS. | NOMBRE de navires. | NOMBRE de tonneaux de jauge. | VALEUR des produits enlevés de la côte. |
|----------------------------|--------------------|------------------------------|---|
| ANGLETERRE : Londres . . . | 21 | 5,550 | 420,000 piast. |
| — Bristol . . . | 8 | 1,500 | 148,000 |
| — Liverpool . . . | 5 | 400 | 52,000 |
| AMÉRIQUE | 41 | 4,600 | 220,000 |
| FRANCE : Marseille . . . | 7 | 1,350 | 185,000 |
| — Nantes | | | |
| HAMBOURG, BRÈME . . . | 7 | 1,100 | 150,000 |
| PAYS-BAS (Amsterdam) . . | 4 | 655 | 90,000 |
| | 61 | 9,975 | 1,265,000 piast. |

Soit 6,767,750 fr., en n'estimant la piastre forte qu'à 5 fr. 55 c.

Le commerce ne consistant presque toujours qu'en échanges dans ces parages ; le capitaine Dejoie, qui les fréquente depuis l'année 1821, et dont l'expérience ne saurait être mise en doute, a pris pour base de l'évaluation des produits enlevés de la côte par les navires des diverses nations les factures de chaque cargaison importée d'Europe, qu'il a pu se procurer plus facilement qu'on ne le penserait par suite de ses anciennes relations.

Il est parvenu ainsi, en calculant le bénéfice des factures, à se rendre un compte exact de ce que les marchandises chargées depuis Sierra-Leone jusqu'à Saint-Thomas avaient été payées, et il a trouvé le chiffre ci-dessus de 6,767,750 f. pour l'année 1843.

Nouvelles diverses.

On écrit de La Ciotat, 25 octobre :

« La tourmente et la grosse mer du sud-est, sud-sud-est et sud-ouest que nous avons eues pendant les journées des 22, 23 et 24 de ce mois ont emporté quatre énormes pierres de taille d'un poids considérable placées à l'extrémité de la rotonde de la dernière jetée. La bâtisse d'une des embrasures de la batterie élevée à deux mètres en dedans de cette rotonde s'est écroulée, le mur s'est crevassé, et le glacis de cette batterie a été complètement délavé. »

— Un météore extraordinaire s'est montré dans le royaume de Naples, à Tolve, le 26 septembre dernier, un peu avant cinq heures de l'après-midi. C'était un globe de feu qui lançait des rayons semblables à des feux d'artifice. Ce météore a parcouru tranquillement le ciel du nord à l'est. Il était suivi d'une traînée de couleur violacée. Il a passé au-dessus de la commune de Tolve, province de Basilicate, à une hauteur peu considérable, et il s'est éteint peu à peu en lançant des jets lumineux dans trois directions différentes.

— On écrit de Montpellier, le 26 octobre :

« Un nouvel accident vient d'avoir lieu sur notre chemin de fer, mais on n'a heureusement à déplorer aucun malheur. Les voyageurs en ont été quittes pour une grande frayeur et une promenade à pied de trois heures, comme lors de la catastrophe de juillet dernier. On avait, à la station de Marseillan, près Mireval, oublié de mettre les aiguilles à leur place, de sorte que le convoi

« Ainsi, l'agiotage avec ses chances fiévreuses, l'industrie dans ce qu'elle a de plus aventureux, la spéculation sur le recrutement, n'inspirent aucune répugnance à ceux qui disposent des richesses temporelles de la congrégation de Saint-Lazare. Au moment où le clergé catholique d'Irlande s'efforce d'extirper l'intempérance, un procureur général des Lazaristes se place à la tête d'une entreprise commerciale ayant pour objet les liqueurs fortes ; au moment où tous les bons esprits dans les chambres songent à substituer un système meilleur au remplacement militaire et signalent à l'opinion les abus des caisses d'assurances, un supérieur-général des Lazaristes consent à paraître sur les réclames d'une pareille entreprise. »

« Le père Lavalette spéculait sur les rhums des Antilles ; il est question ici des distilleries du nord de la France. Le père Lavalette était accusé de faire la traite des noirs ; M. Nozo attache son nom, le nom d'un successeur de saint Vincent de Paule, sur les réclames d'une industrie que le langage populaire, dans son âpre énergie, a appelée la traite des blancs. »

« Le parti prêtre, dévoilé par la presse indépendante, trouve dans le pouvoir et les tribunaux une protection dont il ne craint pas d'abuser pour étouffer la lumière qui éclaire ses machinations ténébreuses et son accroissement souterrain. Le *Patriote de la Meurthe* est sous le coup d'un procès ; voici un autre procès qui menace le *National de l'Ouest*. »

« On lit dans ce journal : « Nous avons eu ce matin à dix heures la visite de M. Delaralde, commissaire de police en chef, qui nous a exhibé un ordre en bonne et due forme lui enjoignant de saisir notre numéro du jeudi 17 octobre courant. »

« La pièce que M. Delaralde nous a exhibée porte que le feuilleton est l'article incriminé. Ce feuilleton a pour titre : *De la richesse matérielle du clergé à Nantes*. Nous avons vainement relu cet article pour découvrir les passages sur lesquels peuvent être appuyés quelques chefs d'accusation, nous n'y avons rien vu de nature à provoquer la plus petite incrimination. »

« On lit dans les *Guêpes* d'octobre de M. Alphonse Karr :

« J'ai rencontré dernièrement sur la plage, au bord de la mer, une belle jeune fille qui venait de se baigner ; elle s'était habillée, mais, les pieds nus encore, elle puisait un peu d'eau de mer dans un vase qui en pouvait contenir deux ou trois verres. »

« Un douanier descendant de la falaise et lui dit :

« — Mademoiselle, vous ne pouvez pas prendre d'eau à la mer. »

« — Pourquoi ? demanda-t-elle. »

« — Parce que c'est défendu, répondit le douanier. »

« — Craignez-vous, dit-elle, que je ne dessèche la mer ? »

« — Je ne crains que mon capitaine, répondit le douanier, qui nous a donné la consigne de ne laisser prendre d'eau à la mer par personne. »

« — Mais c'est pour ma sœur qui est malade et à laquelle on a ordonné d'en boire un demi-verre par jour. »

« — J'en suis désolé, mais c'est ma consigne. »

« — Si vous voulez, je n'en prendrai que juste le demi-verre qui est ordonné. »

« — C'est impossible... que votre sœur vienne boire sur la plage. »

« — C'est bien plus impossible ; elle est malade et au lit. »

« — Alors elle se passera d'eau... »

« Cela me parut si singulier, que je demandai au douanier si c'était sérieusement qu'il parlait. Il m'affirma qu'il était défendu sévèrement aux employés de la douane de laisser prendre par personne même un verre d'eau à la mer. »

« Je m'informai dans la journée des causes ou des prétextes de cette étrange prohibition. On me montra une ordonnance de la douane. »

« Cette ordonnance, exagérée par des subalternes qui veulent montrer du zèle, arrive à défendre de puiser à la mer un verre d'eau pour un malade ! »

« Nos pêcheurs sont convaincus que le poisson cuit dans l'eau de mer est meilleur qu'accommodé de toute autre façon, et je suis bien de leur avis. »

« On ne leur permet plus d'emporter chez eux une cruche d'eau de mer. »

« L'ordonnance de la douane est illégale ; l'exagération de cette ordonnance est ridicule et odieuse. »

« Quoi ! les hommes trouveront moyen de rapetisser même la mer que Dieu a faite si grande, si féconde et si généreuse ! »

« Quoi ! on enverra au pauvre ce peu de sel que la nature lui donne pour rien, et qui ajoute quelque saveur aux tristes légumes qui forment ses repas ! »

« Jamais tyrannie plus bête et plus féroce n'a été inventée. »

amants acceptèrent avec empressement. La première chose qu'ils trouvèrent en débarquant à Nantes fut un monsieur en écharpe tricolore qui les attendait. Le commissaire de police, cette rigide expression de la loi, ramena à Tours les deux fugitifs. François fut mis en prison ; Nanine fut réintégrée au Bon-Pasteur.

Mais l'amour et le malheur sont deux grands maîtres. Nanine n'était plus la faible enfant qu'un père menait de force au couvent, elle était émancipée, elle avait ses droits ; elle demanda un avocat. En présence de l'homme de loi, elle raconta naïvement cette naïve histoire. Elle fut simple et touchante comme la vérité ; elle jura qu'elle n'avait pas consenti à ce mariage, qu'on l'avait surprise, égarée, qu'elle n'avait pas dit oui, que le mariage était nul devant la loi comme il l'était devant Dieu. L'avocat se prit de pitié pour cette pauvre fille abandonnée de tout le monde, hors de son amour ; il se chargea de l'affaire, recueillit tous les renseignements, appela des témoins, entre autres le maire de Lariche, qui avait marié Nanine.

Cette histoire d'ailleurs avait trouvé de l'écho dans bien des cœurs. Un parti s'était formé en faveur des deux amants, parti où les femmes, comme de juste, étaient en majorité. Le ministère public lui-même subit l'influence générale, il fut ému : il fallait que la cause de Nanine fût bien touchante.

Le jour du procès, une foule immense remplissait l'auditoire. Les témoins furent entendus ; ils étaient favorables à Nanine. Les avocats plaident ; la nullité du mariage fut prononcée par le tribunal, et la *Gazette des Tribunaux* enregistra dans ses colonnes le jugement qui acquittait Nanine et lui rendait la liberté.

Ne cherchez point d'autre dénouement à cette véridique histoire. Qu'y a-t-il de plus dramatique qu'une passion qui, seule et par sa propre force, triomphe de l'autorité paternelle, de la société et de la loi ? Ce drame donc finit comme une comédie, car le père de Nanine a été vaincu comme les autres, et il a béni les deux amants. Le cousin lui-même s'est résigné, mais il en a fait, dit-on, une maladie. Aujourd'hui, François et Nanine sont mariés, ils ont deux enfants, et d'Orléans à Nantes tous les marinières parlent du bonheur de cette famille.

François a repris son ancien état : il est marinier sur la Loire. Allez sur le paquebot n. 2, et François, tout en tenant la bourde ou le gouvernail, vous racontera lui-même les détails de cette histoire qui donne encore raison au trop fameux proverbe : « Ce que femme veut Dieu le veut. »

EDMOND P.

(Journal du Loiret.)

a déraillé et est entré dans une gare; mais, comme elle aboutissait à une élévation, le convoi s'est arrêté brusquement. Les voyageurs, dans une anxiété terrible, se sont hâtés de descendre, et ont été obligés de revenir à pied à Montpellier. Il faut espérer que cet accident, qui aurait pu avoir des suites fâcheuses, engagera le gouvernement à prendre des mesures pour qu'une plus grande surveillance soit exercée sur cette ligne.

— M. Gonod, bibliothécaire de la ville de Clermont et professeur de rhétorique, vient de découvrir cinquante lettres inédites du célèbre réformateur de la Trappe, l'abbé de Rancé, dont M. de Châteaubriand a naguère publié l'histoire.

— Le mouvement de la population et des dépenses fédérales aux Etats-Unis, depuis 1790 et sous les diverses présidences qui se sont succédées depuis cinquante ans, fournit au *Courrier des Etats-Unis* de curieux détails statistiques. Le tableau suivant représente, par périodes de dix années, le rapport des dépenses fédérales avec le chiffre de la population :

| | Population. | Dépenses. |
|----------------|-------------|--------------|
| 1790 | 3,929,827 | 1,919,590 f. |
| 1800 | 5,305,941 | 7,411,370 |
| 1810 | 7,239,814 | 5,311,082 |
| 1820 | 9,838,191 | 13,134,530 |
| 1830 | 12,866,020 | 13,229,533 |
| 1840 | 17,069,453 | 28,226,533 |

La progression croissante des dépenses fédérales est intéressante aussi à étudier par périodes quadriennales correspondantes à la durée de chaque règne présidentiel. Le tableau suivant donne la moyenne annuelle de ces dépenses pendant l'administration des dix présidents qui se sont succédés à la White-House :

| Présidents. | Dépenses. Moyenne annuelle. |
|---|--------------------------------|
| Première présidence de Washington. | 1,898,746 d. |
| Deuxième — | 3,020,801 |
| Unique présidence de John Adams. | 5,334,587 |
| Première présidence de Jefferson. | 4,294,607 |
| Deuxième — | 5,981,811 |
| Première présidence de Madison. | 9,036,964 |
| Deuxième — (guerre). | 27,134,276 |
| Première présidence de Monroe. | 14,674,514 |
| Deuxième — | 11,416,355 |
| Unique présidence de John Quincy Adams. | 12,328,299 |
| Première présidence de Jackson. | 14,062,469 |
| Deuxième — | 21,782,607 |
| Unique présidence de Van Buren. | 30,432,450 |
| Trois premières années de Harrison et de Tyler. | 24,290,680 |

Les deux tableaux précédents sont aussi significatifs que curieux. Du premier il résulte qu'en 1790 chaque habitant des Etats-Unis payait un demi-dollar pour subvenir aux frais du gouvernement fédéral, un dollar un quart environ en 1800, trois quarts de dollar en 1810, un dollar et demi en 1820, un dollar et quart en 1830, et un dollar trois quarts en 1840. Ainsi, les Américains en sont venus aujourd'hui à payer au trésor public au moins trois fois plus qu'ils ne lui payaient en 1790, et cela alors qu'ils auraient dû arriver à un résultat tout opposé si le gouvernement américain avait su marcher dans la voie où marchent plus ou moins vite tous les gouvernements du monde.

— Une affaire qui a été jugée par la chambre des vacations du tribunal civil de la Seine prouve jusqu'à quel point il serait utile, dans l'intérêt de tous, qu'une surveillance spéciale fût exercée à l'égard des maisons d'aliénés.

Une dame Lemaitre fut enlevée de son domicile le 9 juillet dernier et transportée dans la maison de M. le docteur Brière de Boismont, en vertu d'un mandat décerné par M. le préfet de police. Elle forma une demande de mise en liberté contre son mari. Devant le tribunal, le 6 octobre, M. Lemaitre affirma qu'il était étranger à la détention de sa femme. Le tribunal le maintint en cause et chargea M. le docteur Ferrus de faire un rapport sur l'état mental de M^{me} Lemaitre.

Après avoir entendu les plaidoiries des avocats des deux parties, le tribunal a rendu un jugement qui ordonne la mise en liberté immédiate de la dame Lemaitre, et donne acte à la fille de cette dame de l'offre faite par elle de recevoir chez elle sa mère. Ainsi plus de trois mois se sont écoulés entre l'enlèvement de M^{me} Lemaitre et sa mise en liberté.

Nouvelles Etrangères.

HOLLANDE.

La seconde chambre des états-généraux de Hollande a ouvert ses délibérations le 24 octobre. Aucun incident n'a eu lieu que la présentation des projets de loi suivants :

- On donne communication de différents messages royaux, accompagnés de plusieurs projets de loi et d'exposés de motifs, à savoir :
- 1^o Six projets de loi concernant la révision du premier livre du code pénal;
- 2^o Un projet de loi contenant le tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit;
- 3^o Un projet portant indication des moyens pour rembourser le capital dû par l'état à la société de commerce des Pays-Bas;
- 4^o Un projet de loi concernant le remboursement des obligations 5 1/2 0/0 du syndicat d'amortissement;
- Ce projet contient la proposition d'employer une somme de 500,000 florins au rachat d'obligations 5 1/2 0/0, créées en vertu de la loi du 25 mai 1850 et de l'arrêté royal du 1^{er} juin suivant. La somme nécessaire à cette fin sera allouée sur les voies et moyens accordés par la loi du 6 mars 1844;
- 5^o Un projet de loi relatif à la fixation des émoluments des conservateurs des hypothèques, du cadastre, etc.;
- 6^o Un projet portant modification du droit d'abatage;
- 7^o Un projet analogue pour la modification du droit d'accise sur le savon;
- 8^o Quinze projets de loi relatifs à la mise à exécution de l'art. 6 de la loi fondamentale se rapportant au droit de vote et d'élection.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 19 octobre. — Les fêtes du Bairam qui ont suivi la fin du Ramadan ont, pour ainsi dire, rempli cette dernière décade. Il ne s'est passé aucun événement digne de remarque ni ici ni au Caire, où S. A. continue à jouir d'une parfaite santé. Le vice-roi s'occupe toujours de la conduite des affaires; seulement il a voulu que son fils Ibrahim assistât à tous les conseils.

Le paquebot français est arrivé ici le 11 au soir avec environ 70 passagers, nombre qui n'avait jamais été atteint. Parmi ces passagers se trouvaient 16 sœurs de charité et 10 frères lazaristes avec un évêque. Ces religieux se dirigent vers l'Inde.

Ce matin est arrivé le grand vapeur *l'Oriental* avec les valises pour les Indes et 140 passagers, dont les uns vont à Calcutta, les autres à Bombay.

Il n'a été rien décidé encore au sujet du fameux traité concernant le transit des valises. Il est probable que ce projet avortera et qu'aucun changement ne sera apporté à l'état des choses.

Le packet-poste faisant le service mensuel entre Beyrouth et Alexandrie est arrivé ces jours derniers avec des lettres de la Syrie dont la date va jusqu'au 10 du courant. La flotte turque n'est plus revenue. Le séjour du capitain-pacha n'a eu aucun résultat; il a laissé les choses dans la même situation.

Toutefois la Porte continue à envoyer des troupes en Syrie. Un événement malheureux est venu nous attrister il y a peu de

jours. Au moment que nous croyions être libérés de la peste, du moins pour cette année, et quand les capitaines allaient recevoir patente nette, un cas s'est déclaré en ville sur la personne d'un juif. Heureusement ce cas n'a pas eu de suite, ainsi qu'il est arrivé pour d'autres qui avaient eu lieu dernièrement, ce qui prouve que la peste a dégénéré dans ces contrées et que cette terrible maladie n'est qu'épidémique, puisqu'il a suffi des mesures qu'on a prises pour en restreindre continuellement les effets.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 17 octobre. — Le même calme règne dans la politique, et les fêtes du Bairam sont venues ajouter encore à l'inaction politique. Les fêtes, qui ont commencé le 13, se sont terminées avant-hier; pendant ces trois jours, les batteries de la ville et celles de quelques bâtiments de guerre que l'on avait fait sortir à dessein de l'arsenal ont tiré aux heures différentes des prières des Turcs. Partout, dans la ville, le plus grand ordre a régné.

Les changements suivants ont eu lieu dans l'administration de la Porte :

Mirza-Saïd-Pacha, gouverneur de Roumélie, a été nommé gouverneur de Silistrie, et remplacé par Ziga-Pacha, ex-kaimacam de Philippopolis.

Hafiz-Pacha, ex-gouverneur de Silistrie, a été nommé au gouvernement de Nissa.

Osman-Pacha, gouverneur de Nissa, a été nommé gouverneur de la province d'Uskup.

L'ascension de l'aéronaute Comaschi a eu lieu avant-hier, dernier jour du Bairam, à cinq heures du soir, dans l'enceinte de la nouvelle école polytechnique, qui a été bâtie au-dessus des Grands-Champs-des-Morts; elle n'a pas réussi comme la première. La foule des spectateurs était immense, tous les habitants de la capitale s'étaient portés aux Grands-Champs, et, malgré cette affaire, le plus grand ordre a régné.

Il paraît, d'après ce que l'on écrit de Servie, que Petronovitch serait probablement nommé ministre des affaires étrangères.

Les habitants de Péra ont de nouveau été alarmés la semaine dernière par un commencement d'incendie, qui, fort heureusement, a été aussitôt étouffé dans la chambre de la même maison où il s'était déclaré.

Le steamer égyptien *le Nil*, qui était venu ici d'Alexandrie ramener Nasloum-Bey, est reparti la semaine dernière pour retourner en Egypte.

Il est arrivé de nouvelles recrues de Salonique par les steamers du gouvernement turc.

Le gérant responsable, B. MURAT.

TABLETTES LAROQUE. — Ce pectoral guérit en peu de jours les rhumes, toux nerveuses, catarrhes, maux de gorge, et les irritations. — Il se vend moins cher que tous les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c. dans les pharmacies Laroque, rue Saint-Polycarpe; Lardet, place de la Préfecture; André, place des Célestins; Crolas, à Saint-Just; Durantet, à la Croix-Rousses; Simon, à Vaise.

La supériorité du PAPIER D'ALBESPEYRES pour entretenir les vélocipèdes sans odeur ni douleur s'explique par vingt-cinq ans de vogue en France et à l'étranger. — Se méfier des contrefaçons.

Téterelles, biberons et mamelons, cornets acoustiques en tous genres, uniaux en gomme élastique, en cuir verni et en tissu flexible et imperméable. Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

LIBRAIRIE MEDICALE DE CH. SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

ÉTUDES SUR LA QUESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE HYDRAULIQUE

Destiné à pourvoir aux besoins des habitants de la ville de Lyon et des faubourgs qui l'entourent;

PAR M. PIGEON,

Ingenieur au Corps royal des Mines.

Un volume grand-in-8°. — Lyon, 1844. (40075)

Etude de M^e Pichot jeune, huissier, cours de Brosses n° 5, à la Guillotière.

VENTE JUDICIAIRE.

Le jeudi trente-un octobre 1844, à dix heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera procédé à la vente de tables, chaises, cheval, divers outils à l'usage de peintre, et autres objets. Au comptant. (2617)

ÉTUDE DE M^e CHARVÉRIAT, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 1.

VENTE PAR ADJUDICATION,

En l'étude dudit M^e Charvériat, notaire,

DU

DOMAINE D'ESTRÉE,

Situé au Plantay (Ain).

A deux kilomètres de la route royale de Lyon à Bourg par Villars.

L'an mil huit cent quarante-quatre, et le neuf novembre, à midi, en l'étude de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1, il sera procédé à l'adjudication aux enchères publiques du domaine d'Estrée, avec locaterie des Suisses et Majcan.

Cette propriété se compose, indépendamment des chepels et semences, des bâtiments avec cour et jardin, de la contenance de . . . hectares 80 ares 52 cent.

| | | | |
|---------------------|----|----|----|
| Prés | 8 | 48 | 28 |
| Terres! | 50 | » | 55 |
| Bois | 9 | 1 | 48 |
| Etangs | 16 | 95 | 64 |
| Pâturages | 40 | 4 | 40 |

Total 95 » 45

Ces immeubles peuvent être divisés en trois corps de domaine et deux locateries. La proximité de la route royale de Lyon à Bourg facilite le transport des engrais et des récoltes; plusieurs fonds peuvent être convertis en prés.

L'on accordera des facilités pour le paiement du prix. S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, avant le jour fixé pour l'adjudication, à M^e Charvériat, notaire, dépositaire du cahier des charges, et pour visiter la propriété, à MM. Genevay et Fourchet, à Châlamont. (9460)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE, AUX BROTTAUX, COURS BOURBON, 2.

A VENDRE,

UN HOTEL

Situé dans un des quartiers les plus populeux et les plus commerçants de Lyon,

ayant une bonne clientèle et un mobilier considérable.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e Régipas, notaire. (9877)

VENTE DE VINS.

HOSPICE DE BEAUJEU.

Le dimanche dix novembre 1844, à deux heures de relevée, il sera procédé à l'adjudication de 550 pièces ou 755 hectolitres des vins de la dernière récolte de l'hospice de Beaujeu.

L'adjudication aura lieu dans les bureaux de l'hospice. S'adresser au secrétariat pour connaître le cahier des charges et conditions de la vente. (9372)

A VENDRE.

Fonds de Lingerie et Nouveautés,

bien disposé, bien placé et bien achalandé.

S'y adresser, grande rue Mercière, n. 49. (2189)

A vendre en gros ou en détail.

DIX MILLE MURIERS de deux mètres de hauteur et de 15 à 20 centimètres de rondeur, tous greffés et en belle qualité.

S'adresser à M. Sermet, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2. (2595)

A CÉDER DE SUITE.

UNE FABRIQUE D'EAUX MINÉRALES,

Sise à Valence, place Napoléon, 48.

Cette fabrique, placée au centre d'un commerce très-étendu et, pour ainsi dire, sans concurrence, est appelée à offrir des bénéfices réels, et M. Sybillin, qui en est propriétaire, n'a rien négligé pour asseoir sur de solides bases une clientèle nombreuse. L'appareil est un des mieux confectionnés de ce genre.

S'adresser à M. Sybillin, à Valence, place Napoléon, n. 48. (1558)

A louer de suite, place Louis XVI, n. 40, aux Brotteaux.

UN APPARTEMENT

FRAICHEMENT DÉCORÉ.

S'adresser au portier. (4504)

Avis aux Voyageurs.

L'hôtel de L'ECU DE FRANCE, situé à Trévoux, est tenu par M. CAMILLE MAZOUZIER, pâtissier-traiteur. Cet hôtel, fermé depuis quelque temps, s'est rouvert le 4^{er} de ce mois, et offrira toute sécurité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. — Pension, table d'hôte, écurie et remise. (2609)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxus blancs des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La publicité est priée de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Solliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, coiffeur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

AVIS.

Une institutrice professant depuis plusieurs années désirerait se placer dans une maison bourgeoise pour l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles. Elle parle très-bien l'italien et connaît la musique.

S'adresser à M^{me} veuve Charpenel, place des Cordeliers, n. 25, au 2^e. (1520)

Ateliers de Pont et C^o.

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine économiques, tant portatifs que maçonnés.

Calorifères en tous genres, pour grands établissements, chauffages particuliers, cafés et restaurants.

Cheminées et grilles pour salons dans tous les prix.

Escaliers en fer et fonte pour magasins et salons de café.

Cette maison, connue pour apporter les plus grands soins et la plus grande solidité à ses produits, se recommande aussi aux acheteurs par la modération de ses prix. (2605)

CAUTÈRES.

Le TAFFETAS RAFFRAICHISSANT et les POIS LE PERRIER, pharmacien à Paris, élastiques, adoucissants à la gomme, suppuratifs au garou, entretiennent les cautères sans douleur ni démaigeaison.

Dépôt dans les bonnes pharmacies. (5621—7028)

GUÉRISON PROMPTE,

RADICALE ET SURE DE

TOUTES LES MALADIES VÉNÉRIENNES,

scrofules, dartres, rhumatismes chroniques, etc.,

Par la TEINTURE AURIFIQUE DÉPURATIVE, si renommée et si avantageusement connue pour guérir ces maladies, inventée et préparée par M. Clarion, médecin à Lyon. — Tout contrefacteur de cette teinture sera poursuivi selon les lois.

Dépôt général chez M. Ballandrin, pharmacien, rue de l'Enfant-qui-pisse, n° 10, à Lyon. (8255)

19. PALAIS DES ARTS, PLACE DES TERRAUX, 19.

MM. DÉSIR et ARQUICHE, après avoir fait accueillir à l'exposition de 1844 un beau choix des produits obtenus par les procédés de M. de Ruolz, ont rappelé ces produits dans leurs magasins du Palais-des-Arts, où le public est admis à les visiter.

La douzaine de couverts en pakfond chargée à 60 grammes d'argent; lustres, candélabres, flambeaux, groupes, statuettes, objets d'art et de fantaisie; cafetières, bols à punch et autres objets à l'usage de MM. les limonadiers et restaurateurs; ils bronzent, dorent, argentent et remettent à neuf vieux bronzes et vieux plaqués; location de couverts, réchauds et candélabres. (2616)

ESSENCE COLOMBIENNE,

GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS

LES MAUX DE DENTS.

Le prix du flacon est fixé à 1 f. 50 c.

Pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (9154)

MALADIES SECRÈTES.

Nous ne saurions trop recommander l'usage de la TEINTURE AURIFIQUE et DÉPURATIVE, d'un goût si agréable, aux personnes atteintes de maladies secrètes, écoulements, fluxus blancs, irritations de matrice, dartres, scrofules, rhumatismes chroniques, etc.

NOUVELLE MÉTHODE inventée par M. J. CLARION, le docteur-médecin de notre ville, quai d'Orléans, 51, la seule vraiment infaillible, la plus facile à suivre, la moins coûteuse pour la prompte et radicale guérison de toutes ces maladies. (8562)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poutallier, 19.